



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT**  
**DEBIT**

**Procès-Verbal de la Délibération n° 2017-030**

<b>Comité syndical du :</b> <b>24 février 2017</b>	<b>Convoqué le :</b> <b>16 février 2017</b>
<b>Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le :</b> <b>27 février 2017</b>	<b>Affiché le :</b>

-----

Le vendredi 24 février 2017 à 14h00, se sont réunis au Syndicat Mixte Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, sis Aix-en-Provence, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit.

Délégués présents :

- Chantal EYMEOD                      disposant de 6 voix
- Françoise BRUNETEAUX            disposant de 6 voix
- Hélène RIGAL                        disposant de 6 voix
- Daniel SPERLING                    disposant de 6 voix
- Patricia GRANET                    disposant de 2 voix
- Jean-Yves ROUX                    disposant de 2 voix
- Valérie GUARINO                   disposant de 2 voix
- Marie-Pierre CALLET               disposant de 2 voix
- Laëticia QUILICI                   disposant de 2 voix

Délégués absents donnant pouvoir :

- Solange BIAGGI disposant de 2 voix donne son pouvoir à Marie-Pierre CALLET

Délégués absents :

- René MASSETTE                    disposant de 2 voix
- Gérard TENOUX                    disposant de 2 voix
- Arnaud MURGIA                    disposant de 2 voix
- Florent ARMAND                    disposant de 2 voix
- Chantal LASSOUTANIE            disposant de 2 voix
- Jean-Guy DI GIORDIO            disposant de 2 voix

Le total des voix est de : 36.

Le nombre d'élus délégués présents est de 9 sur un total de 16. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.

*La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille*

**COMITE SYNDICAL****Séance du 24 février 2017 à 14h00****DELIBERATION N°2017-030****ADHESION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE (EPCI) DU VAR AU SYNDICAT MIXTE OUVERT  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT (PACA THD)**

Le Comité syndical,

***Vu** l'article L.5721-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;*

***Vu** les articles 2.1 et 14.1 ii) des statuts du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (PACA THD) ;*

***Vu** la délibération n°2016-051 du Comité syndical de PACA THD du 19 octobre 2016 approuvant la modification des statuts de PACA THD, concernant l'adhésion de nouveaux membres (Départements des Bouches-du-Rhône, du Var et EPCI du Var), tels que listés à l'article 2.1 des statuts ;*

***Vu** l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2016 approuvant cette modification statutaire ;*

***Vu** le rapport 2017-030 modifié et remis sur table.*

**Considérant que**, conformément à l'article 14.1 ii des statuts du Syndicat :

*« Tout EPCI du secteur du Var qui exerce la compétence visée à l'article L.1425-1 du code général des Collectivités territoriales peut adhérer au Syndicat par délibérations concordantes :*

*-de l'organe délibérant de l'EPCI intéressé, qui désigne à cette occasion ses Délégués et leurs suppléants appelés à siéger au sein du Collège du secteur territorial du Var conformément aux statuts ou, le cas échéant, au projet de statuts modifiés du Syndicat, et ce conformément aux dispositions des articles 5.1 et 6 des présents statuts ;*

*-du Comité syndical du Syndicat approuvant l'adhésion de l'EPCI et, le cas échéant, le projet de statuts modifiés correspondant, à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées en son sein. »*

**Considérant que**, conformément à cet article, les organes délibérants des EPCI suivants, dûment dotés de la compétence visée à l'article L.1425-1 du CGCT par arrêté préfectoral, ont décidé d'adhérer à PACA THD :

- **Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon :**
  - Prise de la compétence L.1425-1 du CGCT par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2016 ;
  - Délibération d'adhésion à PACA THD en date du 26 janvier 2017 ;
  
- **Communauté de Communes Provence Verdon :**
  - Prise de la compétence L.1425-1 par l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016
  - Délibération d'adhésion à PACA THD en date du 06 décembre 2016 ;
  
- **Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume**
  - Prise de la compétence L.1425-1 du CGCT par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2016
  - Délibération d'adhésion à PACA THD en date du 21 novembre 2016
  
- **Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures**
  - Prise de la compétence L.1425-1 du CGCT par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2016
  - Délibération d'adhésion à PACA THD le 30/01/2017
  
- **Communauté de Communes Pays de Fayence**
  - Prise de la compétence L.1425-1 du CGCT par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2016
  - Délibération d'adhésion à PACA THD le 14/02/2017
  
- **Communauté de Communes Golfe de Saint Tropez**
  - Prise de la compétence L.1425-1 du CGCT par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2016
  - Délibération d'adhésion à PACA THD le 8/02/2017
  
- **Communauté de Communes Vallée du Gapeau**
  - Prise de la compétence L.1425-1 du CGCT par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2016
  - Délibération d'adhésion à PACA THD le 20/12/16
  
- **Communauté de Communes Cœur du Var**
  - Prise de la compétence L.1425-1 du CGCT par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2015
  - Délibération d'adhésion à PACA THD le 29/11/16

**Considérant qu'**il est proposé au Comité syndical du Syndicat d'approuver l'adhésion des EPCI à PACA THD à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées en son sein,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** : Le Comité syndical approuve l'adhésion des EPCI suivants à PACA THD :

- Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
- Communauté de Communes Provence Verdon
- Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
- Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures
- Communauté de Communes Pays de Fayence
- Communauté de Communes Cœur du Var
- Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez
- Communauté de Communes Vallée du Gapeau

**Madame la Présidente de PACA THD**

**Signé**

**Chantal EYMEOD**